




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 21 août. — Les ambassadeurs et les ministres de Russie, d'Autriche, de Prusse et de France ont eu hier après-midi une conférence avec lord Palmerston, au *Foreign Office*. Avant la conférence, M. Van de Weyer a eu une entrevue avec lord Palmerston au *Foreign-Office*.

— Une lettre d'Oporto, en date du 4 de ce mois, en revenant sur le combat du 23 juillet, ajoute que don Miguel ne paraît guère disposé à renouveler l'attaque, que ses troupes y ont beaucoup plus souffert qu'on ne se l'imagine, que la plupart de ses blessés sont morts à Pennafiel. La veille on avait arrêté l'abbé de Saint-Bento, par suite de lettres interceptées adressées à lui, et qui le compromettent. On l'y exhorte, entre autres à user de tous les moyens en son pouvoir pour se débarrasser de D. Pedro.

Les négocians anglais, résidant à Anvers, ont adressé le 13 juillet à lord Palmerston une lettre très-étendue, tendant à prouver la ruine infaillible du commerce belge, qui résulterait de l'adoption des dernières propositions faites à la conférence par le gouvernement hollandais. Cette lettre s'occupe particulièrement de la navigation de l'Escaut. Nous en reproduisons le passage suivant, parce qu'il porte sur le point le plus important de la question :

« La conférence de Londres, en stipulant dans le traité du 15 novembre que les articles 109-117 du traité de Vienne et le tarif et d'autres dispositions de la convention de Mayence, seraient applicables aux rivières séparant et traversant les deux pays, a voulu dire sans doute, si toutefois elle a voulu parler en aucune manière de la navigation de l'Escaut, que ces dispositions ne seraient appliquées qu'à des vaisseaux allant de l'Escaut par les eaux intérieures dans le Rhin et la Meuse, mais elle n'a pu vouloir parler de vaisseaux qui entrent de la mer dans l'Escaut pour aller à Anvers ou de vaisseaux qui de cette ville se rendent dans la mer.

« Pour interpréter autrement le paragraphe du neuvième article du traité du 15 novembre, qui a rapport à ce point, il faudrait, ce nous semble, supposer que la conférence aurait voulu la destruction de la navigation de l'Escaut dans l'intérêt de la Hollande. »

Suivent d'autres considérations qui ont été données avec plus de développement dans la brochure de M. Smits. La lettre porte les signatures suivantes :

JOHN CLIBBON et C^o.
DE LISTE JANVRIN et C^o.
THOMAS KAY.
WILLIAM TURNER.

ALLEMAGNE.

Stuttgart, le 17 août. — Depuis que le roi de Wurtemberg est de retour de son voyage de Livourne, les agens de l'Autriche et de la Prusse n'ont cessé de lui faire de vives représentations à l'égard de sa déclaration sur les protocoles de Francfort, et l'envoyé de France n'a rien fait pour les contrebalancer. Il en est résulté que le roi se répend aujourd'hui de la démarche qu'il a osé faire, et qu'il rétracte dans sa feuille semi-officielle son ancienne résolution.

« Plusieurs correspondans de journaux étrangers, dit cette feuille, et notamment ceux de la *Gazette universelle d'Augsbourg*, regardent la manière dont les décrets de la diète du 28 juin 1832 ont été portés à la connaissance générale, comme une protestation ou réserve du gouvernement de Wurtemberg

contre lesdits décrets. Or, quiconque veut lire sans préoccupation la pièce publiée le 28 juillet 1832, ne pourra lui donner le sens d'une protestation, et nous ne sachions pas que dans le pays même un tel sens lui eût été attribué. D'après notre opinion, qui sera partagée par tout homme de sens et de jugement, on ne peut y reconnaître qu'une déclaration du gouvernement de Wurtemberg; annonçant que les décrets de la diète n'ont aucunement le but de menacer la constitution du pays, et que par ce motif on n'appliquera pas ces décrets d'une manière qui ferait craindre la violation de la charte. La déclaration a sans doute eu pour principal but de mettre un terme à des malentendus et à de faux bruits qu'une faction bien connue avait cherché, dans cette occasion aussi, à propager avec cet empressement malveillant qui la caractérise, et nous croyons que déjà la déclaration a réussi à atteindre en partie le but qu'elle s'était proposé.

— Le district wurtembourgeois de Maulbronn a envoyé au roi, le 3 août, une protestation couverte de 1434 signatures contre les résolutions de la diète. Tous les maires du district ont signé les premiers dans leur commune. La petite ville de Sindelfingen seule a fourni 700 signatures.

FRANCE.

Paris, le 21 août. — A sept heures vingt minutes, le roi, accompagné de M. le prince de Joinville, de M. le général de Ramigny, et de M. le maréchal Gérard, est parti pour la ville d'Eu. Les trois voitures de suite étaient occupées par les aides-de-camp du roi et par M. Fontaine, architecte. Le roi sera de retour à Paris jeudi soir.

— Nous sommes heureux d'annoncer l'entier rétablissement de M. le ministre de l'intérieur.

Nous apprenons aussi que M. le prince de Talleyrand est dans le meilleur état.

M. le garde-des-sceaux, qui s'était trouvé indisposé mardi à la sortie de la séance du conseil d'état, est aujourd'hui tout-à fait bien. (*Nouvelliste*.)

— Le comte Caroli, diplomate autrichien, arrivé depuis peu de Vienne, est parti hier pour Londres. Il est chargé d'une mission relative aux affaires de Belgique et d'Allemagne.

— Le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à la cour de France, est attendu à Paris vers la fin d'août ou le commencement de septembre.

— On disait hier soir en haut lieu que M. le prince de Metternich, allant incognito à Londres, était descendu rue de Richelieu, hôtel du Prince. (*Const.*)

— Un de nos correspondans du département de la Moselle, de retour d'un voyage qu'il vient de faire à Mayence, nous affirme qu'aucune troupe autrichienne n'est entrée dans les états d'Allemagne et que le corps d'armée qui occupe le Tyrol ne dépasse pas 12,000 hommes. Il paraît aussi que la Bavière et la Prusse ont fait repasser une partie de leurs troupes sur la rive droite du Rhin, et que rien n'annonce la plus simple apparence de guerre.

La tête du Pont-de-Cassel a été remise sur un pied respectable; mais la place de Mayence renferme à peine 12,000 hommes. (*Nouvelliste*.)

— Le service funèbre du général Dannesnil a eu lieu aujourd'hui à Vincennes. Toute la garde nationale de la commune, les corps d'artillerie et d'infanterie de la garnison, un nombreux état-major, au milieu duquel on remarquait le général Excelmans et M. Dupin aîné, enfin plusieurs députés et une foule considérable de citoyens de Paris et de Vincennes s'étaient empressés de venir donner

à un grand citoyen des témoignages de regret et de douleur.

M. le colonel Grenet, commandant de la place, frère d'armes du gouverneur de Vincennes, a prononcé sur la tombe du brave un discours touchant. M. Aumassip, compatriote et ami du général, a pris ensuite la parole, et son discours a profondément ému les témoins de cette solennité douloureuse.

Après M. Aumassip, M. Dupin aîné, fortement ému, a terminé une éloquente improvisation, en formant le vœu que le cœur du brave général Dannesnil fût inhumé au château de Vincennes. « Ce serait, dit-il, un talisman pour toutes les garnisons, qui répondrait toujours aux sommations : *Nous mourons, mais nous ne nous rendons pas !* »

Le maire et plusieurs autres personnes ont encore payé un tribut de regrets à la mémoire de cet excellent citoyen.

— On annonce que le gouvernement va faire une première application de la loi constitutive de la pairie, et que le *Moniteur* contiendra d'ici à fort peu de jours une promotion de pairs. On ne peut qu'applaudir à une mesure destinée à rendre la prochaine session plus fructueuse par une entière harmonie entre les majorités des deux chambres. Le nombre des nouveaux pairs est, ajoute-t-on, de quarante à cinquante.

Parmi les noms que nous avons retenus, nous citerons particulièrement : M. le maréchal Gérard et M. Bertin de Vaux, députés; M. Villemain, vice-président du conseil de l'instruction publique; M. le baron Thénard, l'institut; MM. le baron Zangiacomi, Boyer et Tripier, de la cour de cassation, Félix Faure, premier président de la cour royale de Grenoble; MM. les généraux comte Morand, comte Laferrière, baron Neigre, Baudran, Athalin, de Fexzac, M. Canson le célèbre manufacturier, M. J.-J. Rousseau, doyen des maires de Paris; M. le comte Bérenger, doyen du conseil-d'état; MM. le baron Fréville et Allent, conseillers-d'état; parmi les membres des conseils-généraux MM. le comte Turgot, le comte de Canouville, le comte Chastelay-Lanty; M. de Rayneval, ambassadeur à Madrid; M. Durand de Mareuil, faisant en ce moment l'intérim de Londres, etc.

— On lit dans l'*Abeille picarde*, du 8 août :

« Un juge de paix a établi dans son bureau un tronc pour les pauvres, et lorsqu'il parvient à accomplir la plus douce des œuvres de son ministère, c'est-à-dire, à prévenir un procès, il invite les parties qu'il a mises d'accord, à sceller leur conciliation par une aumône. En une seule année, ce digne fonctionnaire a versé plus de 1,400 francs. Honneur à l'auteur de cet ingénieux moyen de bien-faisance ! Ne pas le nommer c'est servir sa modestie. »

— On lit dans le *Journal de Commerce de Lyon*, du 15 de ce mois :

« Le thermomètre de M. Lavergne est monté avant-hier lundi à 29 degrés de chaleur; hier il s'est élevé jusqu'à 30; et pour peu qu'il continue cette marche ascendante, il ne faut pas désespérer d'avoir à Lyon la chaleur habituelle de la Nouvelle-Orléans, à laquelle il s'en faut de beaucoup que nous soyons acclimatés. »

— Une explosion de gaz hydrogène a eu lieu hier soir au cabinet de lecture de la rue des Pyramides, n^o 6. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées.

— Parmi les tableaux dont les prix s'est élevé le plus haut à la vente de la galerie de M. Sébastien Erard, on cite un Ad. Ostade (la Nativité) vendu 11,950 fr.; un Claude Gélée (Enée à Carthage) 16,950; Poussin (la naissance de Bacchus) 17,000; Téniers (l'Enfant prodigue) 17,000; Gérard Dow (Portrait de l'auteur (19,250); W. Van-der-Velde (le Zuiderzée) 20,000; Claude Gélée (Soleil couchant) 24,800; Vander Nees (la fin du Jour) 25,900.

Le Rembrandt (portrait de l'amiral Tromp), l'un des tableaux les plus recherchés de cette vente, a été acheté 17,100 fr. par M. Durant Duclos; un

Wouwerman (le Départ de l'hôtellerie) a été payé 10,020 fr. par le même acquéreur.

Un Péruvien (la Nativité) adjugé au prix de 2,000 fr. en avait coûté plus de 20,000 à M. Sébastien Erard!

La plupart des tableaux de prix ont été adjugés à des particuliers ou à des étrangers; le gouvernement a fait très-peu d'achats; le roi Louis-Philippe, aucun.

L'ensemble de la vente s'est élevé à 765,000 fr., la galerie était estimée plus de trois millions.

— On écrit de Lucerne, 10 août :

« Il paraît que la discussion qui a eu lieu à la diète sur le serment des officiers d'état-major fédéraux a été très-orageuse et même assez piquante. Les députés d'Uri, Schwytz, Unterwald, Schaffhouse, Valais et Neuchâtel, dit le *Confidéré*, voulaient s'en tenir au serment arrêté le 28 avril 1831. Ils trouvaient très-mauvais que des officiers fédéraux dussent prêter serment à la constitution du canton auquel ils ressortissent.

Pour obéir à ses devoirs fédéraux, le conseil exécutif de Zurich a fait organiser par la commission militaire les deux contingens d'expédition et le contingent de landwehr, et préparer les revues nécessaires en cette occasion. Le conseil de guerre doit faire un rapport détaillé aussi bien sur ces revues que sur l'état matériel de nos préparatifs militaires.

Le conseil communal de Lausanne vient de prendre une résolution importante, en décidant l'établissement d'une tribune publique pour ses séances. La commune se compose de 15,000 citoyens, tant bourgeois qu'habitans, et la fortune de la ville est très-considérable. Le pouvoir est chez nous très-fortement constitué; il embrasse les grandes questions d'administration, de police, d'ordre, de relations de droit public avec l'état, forêts, routes, établissemens publics, écoles et finances. Le conseil communal est de cent membres, et la municipalité de Lausanne de seize. Des débats relatifs à cet objet ont été assez vifs, parce qu'il y a à Lausanne quelques hommes qui s'effraient de l'adoption d'une pareille mesure.

EXPÉDITION DE DON PEDRO.

Une lettre de Madrid contient les détails suivans sur l'expédition de don Pedro :

« Dans la soirée d'hier 14, un courrier venant en toute hâte de Lisbonne, est arrivé chez M. d'Alcudia, avec des dépêches de M. Montealègre. Il était dit, dans ces dépêches, 1° que l'on venait de recevoir la nouvelle qu'une partie de l'escadre de don Miguel avait été capturée par l'amiral Sartorius, et qu'elle avait été conduite à Porto, où don Pedro s'était empressé d'enrégimenter ceux des prisonniers qui volontairement s'étaient déclarés pour lui. Ceux qui ont voulu garder fidélité à don Miguel ont été conduits en prison.

« Cette nouvelle était accompagnée d'une note autographe de don Miguel par laquelle ce tyran portugais disait à son oncle, que bien qu'il ne se crût pas perdu, S. M. G., si toutefois le secours des troupes espagnoles devenait nécessaire au soutien de la bonne cause en Portugal, pourrait à son aise faire franchir ses frontières à ses soldats, attendu que le principe de non-intervention avait été violé par les forces navales anglaises, et que l'exemple était bon à suivre.

« Le matin il y a eu un conseil des ministres, dans lequel on a agité la grave question de l'intervention de l'Angleterre, et il paraît même que c'est la décision de ce conseil, que le courrier porteur de cette lettre est chargé de remettre à votre gouvernement. Dans cette note, M. d'Alcudia se plaindrait fortement de la conduite de l'Angleterre et préviendrait le gouvernement français que rien désormais ne pourrait empêcher l'Espagne de franchir les limites portugaises. Des ordres ont été expédiés aussi à M. d'Osalia et à M. Zéa Bermudez pour faire valoir en cette occasion auprès des deux gouvernemens où ils sont accrédités, les droits sur le Portugal que l'intervention de l'Angleterre donne à l'Espagne. »

P.S. Le bruit se répand, par suite de l'arrivée de la malle ordinaire, que dans les Algarves, ainsi que dans la province Tras-os-Montes, plusieurs

villes se sont déclarées en faveur de don Pedro, et ont arboré les couleurs de la jeune reine. On cite entr'autres Beira, ville limitrophe de l'Espagne et extrêmement importante; à Vizeu, à Alméida et à Coïmbre, il y aurait eu des mouvemens insurrectionnels. Ainsi le succès de don Pedro serait assuré.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 23 août. — Il y aura samedi, à l'occasion de la fête de la reine, une grande revue de la garde civique sédentaire de Bruxelles.

— Le grand-maréchal a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent obtenir des audiences particulières du roi, que ce sont messieurs les aides-de-camp de service qui sont chargés d'en présenter la demande à Sa Majesté.

— LL. MM. ont exprimé le désir que la fête qui leur a été offerte par les sociétés réunies de Bruxelles, et qu'elles avaient acceptée pour le 25 courant (dans les salons et jardins de la société royale d'horticulture), fût retardée; en conséquence l'époque en sera prochainement indiquée par le programme.

— M. le vicomte Ch. Vilain XIII sera reçu aujourd'hui par le roi en audience de congé, étant sur le point de partir pour Rome en qualité d'envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire.

— On assure que M. le général Mercx partira incessamment pour Berlin, chargé d'une mission extraordinaire.

— Un courrier du cabinet anglais est arrivé ce matin de Londres en cette ville avec des dépêches pour sir Adair; il est parti de suite avec d'autres dépêches pour La Haye.

— On remarque une grande mortalité parmi les hirondelles et les corbeaux. Une vingtaine de ces derniers oiseaux ont été trouvés morts hier dans un jardin, près de l'église de la Chapelle, en cette ville.

Quelques journaux de Paris s'enrichissent parfois de correspondances de Bruxelles dans lesquelles s'entassent les mensonges les plus ridicules.

Le *Temps*, pour en citer un exemple, contient une lettre de ce genre, où l'on s'est plu à réunir les faits les plus faux et les contes les plus niais. Ce serait faire injure au bon sens du peuple belge que de réfuter les sottises accumulées dans ces correspondances, fabriquées probablement par des gens qui ne connaissent ni le pays, ni les personnes dont ils parlent. Il serait à désirer que ces journaux, dont le ton est d'ailleurs grave et mesuré, n'accueillissent qu'avec réserves ces sortes de correspondances, qui malgré les inepties dont elles fourmillent, ne sont que trop souvent les sources où nos journaux puisent leurs récriminations contre le pouvoir. (Mon.)

NÉCROLOGIE. L'épidémie régnante a franchi depuis quelques jours les classes inférieures de la société, et elle vient de frapper un bien noble victime.

M. CLAES, de Louvain, ancien rédacteur du *Courrier des Pays-Bas*, membre du congrès national et greffier en chef de la cour supérieure de justice de Bruxelles est mort hier vers midi, après quelques heures de souffrances.

Tous ceux qui, soit comme écrivains, soit comme députés, ont fait partie de cette courageuse opposition qui a amené la chute du gouvernement hollandais et la délivrance de la Belgique, apprécieront cette perte; et l'histoire devra un souvenir au jeune homme dont la vie si courte n'a pas été inutile au pays.

M. Claes meurt à l'âge de 27 ans; comme journaliste, c'est peut-être l'homme qui a le plus paisamment influé sur les événemens qui ont préparé la révolution belge.

C'est lui qui, avec M. Jottrand, est le premier descendu dans l'arène pour attaquer corps à corps le ministre Van Maanen; il expia deux épithètes par six mois d'emprisonnement.

MM. de Potter, Tielemans et Barthels ayant été condamnés au bannissement, il osa, le jour même de la condamnation, faire un appel à tous les Belges indépendans, et les invitait à soutenir une

lutte dans laquelle la défaite aurait été l'excuse. Poursuivi criminellement, il déploya dans cette circonstance un rare courage; les défenseurs qu'il avait choisis, MM. Van Meenen, Gendebien, Nothomb, durent se borner à publier les pièces saisies, en y ajoutant quelques réflexions; il interdit toute autre défense, et parut seul devant la cour d'assises, opposant le silence à l'accusation. Il fut acquitté.

M. Claes était rédacteur en chef du *Courrier* pendant les trois mois qui ont précédé les journées de septembre. On a assuré que seul avec M. Dacqué, il était excepté de l'amnistie que devaient proclamer les vainqueurs.

M. Claes est arrivé au congrès comme député pléin; vers la fin de la session.

Ceux qui n'ont connu M. Claes que comme vain, se sont peut-être fait une fausse idée de l'homme privé. Le journaliste à la phrase incisive, à la parole sarcastique, était, dans les rapports particuliers, le jeune homme le plus doux et le meilleur ami.

M. Claes était depuis quelque temps dominé par un pressentiment qui lui a été fatal; il est vaincu qu'il n'échapperait pas à l'épidémie, et d'un voyage récent fait avec lui à Anvers, celui qui trace ces lignes a, en quelque sorte, reçu ses dernières confidences. (Moniteur.)

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 21 août, à 9 heures matin, au 22 août à la même heure, 72 nouveaux cas, 47 décès.

Boisfort, du 20 au 21. — 9 cas nouveaux, aucun décès. Hal. — Du 20 au 21 août, 32 cas de choléra (0 décès). Gand, 21 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier 14 décès, 5 nouveaux cas, 20 en traitement, 43 convalescens, 4 guéris.

Termonde, 21 août. — 3 cas nouveaux, 4 décès. Rupelmonde, 20. — 7 cas nouveaux, 4 décès.

Ostende, 20 août. — 7 cas nouveaux, tous suivis de décès. Alost, 20 au 21 août. — 14 cas nouveaux, 4 décès.

Grimberghem, 21 août. — 1 cas nouveau, aucun décès. Anvers. — Du 22 au 23 août, 19 nouveaux cas, 8 décès.

St. Bernard, 22 août. — 2 nouveaux cas, 1 décès. Malines, 21 août. — 2 cas nouveaux, 1 décès.

Lierre, 20 août. — 2 cas nouveaux, 1 décès. Mons, 21 août. — 2 cas nouveaux, 4 décès.

Soignies. — Du 19 au 20, 15 cas nouveaux, 3 décès. Ath. — Du 19 au 20, aucun cas nouveau, 1 décès. Tournay. — Du 21, 2 cas nouveaux, aucun décès.

LIEGE, LE 24 AOÛT.

Le choléra ayant éclaté dans la prison de Luxembourg, situé dans le Grand (ville basse) M. Thorn a obtenu du général Goedecke d'être placé dans une maison particulière où il est gardé à vue.

— On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Un détachement de miliciens pour le 4^e de ligne est arrivé de Gand en notre ville.

« Un nombreux détachement de canonniers à cheval, destiné à faire partie de la 1^{re} batterie d'artillerie légère de Tirlemont, est parti de cette ville, samedi dernier. Les hommes et les chevaux étaient, comme les deux pelotons que nous avons vus figurer au cortège du roi, de la meilleure tenue et dans l'état le plus satisfaisant. Nous apprenons qu'une nouvelle batterie de 12, également organisée ici, est prête à partir au premier signal. Depuis le mois d'octobre, le dépôt de l'artillerie de campagne, en garnison en cette ville, a fourni le personnel nécessaire pour porter à 8 pièces et 20 voitures, chacune de dix batteries d'artillerie de campagne qui existaient à cette époque, et former successivement, sous les ordres du lieutenant-colonel Dupont, les 11^e, 12^e et 13^e batteries d'artillerie de siège mobilisées pour le même service. Ce qui porte aujourd'hui à 144 le nombre de batteries à feu disponibles pour le cas d'un guerre. L'esprit des artilleurs est toujours excellent; les jeunes miliciens de 1832 montrent le même enthousiasme qui animait leurs camarades à Louvain, où l'on sait que l'artillerie mit dans une déroute complète les colonnes hollandaises déployées en masse sur la rive droite de la Dyle.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Ce matin (22) vers les huit heures et demie un détachement de 4 à 500 hommes du contingent de province est parti pour se rendre au dépôt du 10^e régiment. Ces jeunes gens ont paru pleins de gaieté et de gaîté. »

— On lit dans le Journal de Francfort l'annonce suivante :

« M. le professeur Durand, de La Haye, dont les leçons, toujours improvisées, ont obtenu un grand succès à Genève, en France et en Hollande, donnera aujourd'hui, samedi, à sept heures du soir, dans la salle du Weidenhof, une séance littéraire et gratuite. »

M. Durand ferait mieux, ce nous semble, de se faire payer ses leçons, afin d'être en état d'acquitter les dettes qu'il a laissées à Gand. (J. des Fland.)

— On écrit du canton de St.-Gall :

« Il va partir de St.-Gall une adresse à la diète pour la prier de faire des démarches auprès du gouvernement bavarois, afin de parvenir à connaître l'auteur des articles insérés dans la Gazette universelle d'Augsbourg, où il est dit qu'en Suisse, le désir d'une intervention étrangère devient chaque jour plus vif. On veut qu'il lui soit infligé la punition que mérite cette infâme calomnie. »

— Un savant français pose en fait que, sur cinq récoltes consécutives, il s'en présente communément, en France; trois bonnes, une médiocre et une mauvaise. A ce propos, il fait l'énumération des famines qui ont eu lieu dans ce pays: Il y en eut 10 dans le 10^e siècle, 26 dans le onzième, 2 dans le douzième, 7 dans le quinzième, 6 dans le seizième, et 36 de 1560 à 1830: ce qui présente une année calamiteuse sur huit, durant une période de 270 années finissant en 1830.

— A Bassora, ville de 60,000 âmes, sur l'Euphrate, le choléra n'a duré que quinze jours; mais dans ce court espace de temps, il a enlevé 15 à 18,000 individus, c'est-à-dire, plus du quart de toute la population de Bassora. La maladie fut importée par les bateaux du Tigre à Bagdad, où elle fut encore plus meurtrière, puisqu'elle y a détruit un tiers de la population.

— L'Observateur autrichien se dit autorisé à déclarer que feu le duc de Reischstadt est mort sans avoir laissé de testament, et réfute ainsi ce qui a été dit par le Courrier français, d'un testament que ce prince aurait envoyé au jeune Louis Napoléon.

— Un journal anglais dit que le congrès des Etats-Unis s'est ajourné après une session de sept mois, qui a été entièrement nulle pour la nation, et que la chambre, en se séparant, n'a pas même voté des remerciements à son président.

— Le roi de Prusse affectionne et entretient avec beaucoup de soin à son théâtre de la cour une troupe d'acteurs français jouant des vaudevilles, et un corps de ballet recruté dans le supeflu de celui de Paris. Le roi fait de temps en temps dresser chez un de ses chambellans des soupers délicats où sont invitées les dames du vaudeville et de la danse. S. M. y paraît ordinairement au dessert, et vient causer avec elles avec beaucoup d'affabilité. Un de ces soupers fut donné en l'honneur de Mlle Taglioni pendant le séjour qu'elle vient de faire à Berlin. Le roi lui fit sur le caractère de son talent plusieurs compliments qui dénotaient un amateur d'un goût aussi judicieux que fin. S. M., adressant ensuite la parole à son père, lui dit, sans autre transition; « M. Taglioni, vous qui venez de traverser la France et l'Allemagne, et qui allez partir pour l'Angleterre, qu'est ce que vous nous direz en fait de politique? — Sire... Votre Majesté... (répondit M. Taglioni, un peu étourdi de la question), je ne suis pas fort et j'ai assez de tracas à gouverner mes corps de ballet. — Chaque un sa partie, c'est fort bien, reprit le roi; mais enfin, croyez-vous à la guerre? — Ma qu'elle arrive, que je n'y crois pas. — Ha en parlant politique du monarque avec le maître du ballet en resta là. Nous laissons maintenant aux esprits politiques le soin d'approfondir ces paroles de S. M. avoir l'ambiguïté solennelle des oracles de l'antiquité, car si la guerre a lieu on en parlera certainement, et si elle n'a pas lieu on en parlera encore; donc on en parlera toujours.

NOTRE SITUATION.

Le ministère semble résolu à ne point sortir d'une passiveté fatale au pays. Après avoir commis l'immense faute d'accepter des ratifications conditionnelles ou partielles, une seule voie de salut lui restait. Il l'adopta, en déclarant qu'il se refuserait à toute espèce de négociation sur les réserves faites par les cours du Nord, tant que la citadelle d'Anvers ne serait point évacuée. On ne saurait disconvenir, qu'après un échec, c'était se créer assez habilement une position favorable; mais il ne fallait point s'y laisser passer, il fallait agir. Prolonger notre résistance passive, c'était laisser à la conférence le temps de nous opposer de nouveaux moyens dilatoires et de se rapprocher de la Hollande. C'est ce qui est arrivé.

Pendant que le ministère belge se croisait les bras, la Hollande ne se tenait point inactive, et travaillait la conférence. Le cabinet de La Haye exagéra d'abord ses prétentions, demandant comme on dit, le plus, afin d'obtenir le moins. Tactique vulgaire, si l'on veut, mais qui cependant lui réussit. Après avoir remis en question la nationalité même de la Belgique, le roi Guillaume par une série de propositions plus modérées, arriva à ses véritables prétentions: il ne vise plus aujourd'hui ostensiblement la couronne belge; mais ses exigences sont restées de nature à ruiner le pays au bénéfice de la Hollande. Il comptait, qu'à la longue la conférence se lasserait de refuser; et que pour lui payer le prix de ses énormes sacrifices, les diplomates de Londres croiraient devoir céder aussi de leur côté quelque chose à la Hollande qui ne cessait de répéter qu'elle était arrivée à la limite de ses sacrifices. C'est ainsi peuvent s'expliquer les derniers efforts de la conférence pour sortir des 24 articles.

La Hollande appuie aujourd'hui sa politique de raisons assez spécieuses. Elle s'efforce de faire prévaloir contre nous les traités de 1815, qui soumettraient la navigation de l'Escaut à des servitudes semblables à celles qui entravent la navigation du Rhin.

Le Handelsblad, en répondant au Times, a exposé nettement la politique hollandaise. « Pour ce qui regarde l'Escaut, dit-il, les obligations de la Néerlande ont aussi leurs limites, et les grandes puissances elles-mêmes ne peuvent, par rapport à ce fleuve, donner à l'acte de Vienne un sens autre que celui qu'on y a donné relativement au Rhin. Les états riverains du Rhin ont-ils jamais élevé sur les eaux intérieures de notre pays en aval de Gorcum, des prétentions semblables à celle qu'on veut faire valoir aujourd'hui en faveur des Belges, à l'égard de l'Escaut? Les arguments du Times relatifs à l'Escaut, sont tout aussi applicables à la Meuse, etc., et néanmoins les états riverains du Rhin ont conclu une convention avec la Néerlande. Ou bien la Meuse, ou plutôt la communication par eau par Hellevoetsluis et le Briel, n'est-elle pas exposée au même danger de blocus, etc., qui menace l'Escaut selon le Times? »

Il est singulier que le Times n'ait pas songé dans le temps à déconseiller aux états riverains du Rhin de conclure une convention avec la Néerlande, par les mêmes motifs qui lui font prendre aujourd'hui si chaudement la défense de la Belgique! Jugeant les autres d'après lui-même, le Times puise ses arguments dans la mauvaise foi possible de la Néerlande, mais la Néerlande n'agit pas avec mauvaise foi et elle sait fort bien qu'elle n'a pas besoin de conserver la citadelle d'Anvers, pour interdire aux Belges la navigation de l'Escaut; elle sait très bien séparer ces deux intérêts et le Times n'avait pas besoin de se donner ici l'air d'apprendre un grand secret à l'Europe. Ce qu'il dit plus loin, que la Néerlande conserverait la citadelle afin d'arracher au gouvernement belge d'injustes conditions, est tout aussi absurde. En effet, jamais nous n'avions eu l'idée de cela. Le Times nous obligerait beaucoup de nous faire voir les avantages réels que la Néerlande a tirés de l'occupation de la citadelle d'Anvers et à quelles injustes conditions cette occupation a fait souscrire le gouvernement belge.

Sans examiner jusqu'à quel point, il serait juste d'appliquer à l'Escaut en 1832, des conditions faites pour le Rhin en 1815, nous dirons que le traité des 24 articles stipule en notre faveur des condi-

tions en dehors du droit commun; telles entr'autres que l'usage de canaux et de quelques unes des routes commerciales qui traversent ou devront traverser le territoire hollandais, la libre navigation des eaux intérieures, etc., ces privilèges sont le juste prix des concessions de la Belgique sur des questions de territoires, et une compensation pour la part de l'ancienne dette hollandaise que nous avons consenti à prendre à notre charge.

Mais quelque soit l'évidence de notre droit, la tendance, des diplomates de Londres vers la Hollande est manifeste: si nous leur en donnons le temps, ils trouveront quelque moyen d'assouplir le traité des vingt-quatre articles aux volontés du roi Guillaume. Une résolution vigoureuse et prompte peut prévenir ce danger.

Le Globe anglais qui passe pour l'un des organes du ministère britannique, contient un article fort remarquable, dans les circonstances actuelles:

« On nous rapporte, dit-il, que les discussions entre la Hollande et la Belgique ont pris récemment une tournure nouvelle. On a dit pendant fort long-temps que les objections du roi de Hollande contre le traité de novembre portaient sur la clause qui ouvre aux Belges la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin; mais il paraît maintenant que ce n'est guère là qu'une concession nominale de la part des Hollandais: que tous les états riverains du Rhin soutiennent que d'après le traité de Vienne ils ont le droit de naviguer sur ces eaux, pour aller et venir du Rhin à Anvers, et par conséquent, que ce n'est point accorder une faveur aux Belges que de leur accorder la même chose.

« Mais on assure qu'aujourd'hui les Hollandais font porter leurs objections sur un autre point, et qu'ils voudraient rétablir l'ancien monopole exercé par eux sur l'Escaut depuis la paix de Munster jusque vers la fin du dernier siècle.

« Ils atteindraient ce but, non, comme autrefois, en tenant la rivière positivement fermée, mais par l'imposition de taxes qui absorberaient tous les profits de la navigation, et équivaldraient par conséquent à une prohibition. Nous espérons qu'on ne permettra pas à la Hollande de faire revivre ce système tracassier. Cette question, au reste, ne se borne pas à la Hollande et à la Belgique; c'est une question entre la Hollande et le monde civilisé.

« Toutes les nations commerçantes sont intéressées au maintien de la libre navigation de l'Escaut, et il n'y a pas un diplomate qui osât consentir de nos jours à un arrangement calculé pour rendre cette liberté illusoire. L'Angleterre et la France sont presque autant intéressées dans cette question que la Belgique elle-même.

« Nous souhaitons à la Hollande toute la prospérité qu'il lui est possible d'atteindre avec sa propre industrie, ses capitaux, son habileté; mais nous ne pouvons lui souhaiter une prospérité qui ne s'obtiendrait qu'à l'aide d'un odieux monopole, et en enchaînant, à son profit, le libre exercice de l'industrie, de l'habileté et des capitaux des autres nations.

« Les Hollandais se trompent après tout, s'ils croient qu'ils retireraient le moindre avantage réel du monopole qu'ils voudraient rétablir; il nuirait aux autres, mais sans leur profiter essentiellement à eux-mêmes. Le commerce donne naissance au commerce, c'est une source toujours vive, qui animerait tous les nouveaux canaux qu'on fera aboutir à elle, sans pour cela abandonner à sec les canaux anciens. De nouvelles productions créent de nouveaux besoins, et de nouveaux besoins réagissent à leur tour sur la production et l'étendent encore. Il y a assez de commerce dans le monde pour Rotterdam, Amsterdam et Anvers, et les deux premières de ces villes ne doivent nullement craindre que la prospérité de la dernière soit leur ruine. Ces deux villes prospéraient et étaient florissantes durant l'union de la Hollande et de la Belgique, et cependant alors la navigation de l'Escaut était ouverte à toutes les nations, et il n'était levé d'autres droits sur les vaisseaux à leur entrée dans la rivière, que les droits de douane qui se percevaient à Anvers sur les cargaisons au moment du déchargement. Pourquoi donc Amsterdam et Rotterdam ne prospéreraient-ils pas comme Anvers sous un état de choses identique, lors même que la Hollande et la Belgique ne dépendent plus de la même couronne. »

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE A LIEGE.

Programme des concours qui auront lieu les 24, 25 et 27 août 1832, à trois heures de relevés, à l'hôtel-de-ville.

Le 24.

Vocalisation, femmes. Chant, hommes.
Vocalisation, hommes. Clarinette.

Le 25.

Basson, Violoncelle.
Violon, Flûte.

Le 27.

Piano, femmes. Haut-bois.
Piano, hommes. Cor.

TABLEAU de tous les navires de guerre construits pendant la réunion de la Belgique à la Hollande, avec la date de leur mise à l'eau et l'indication des chantiers où ils ont été lancés.

VAISSEaux DE LIGNE.			
1816	Le Wassenaar (1),	80 canons.	Amsterdam.
1817	La Hollande,	74 "	"
1824	Le Waterloo,	74 "	"
1825	Le Zeeuw,	84 "	Flessingue.
1825	Le Kortenaar,	74 "	Amsterdam.
FRÉGATES.			
1816	Le Rhin,	44 canons.	Amsterdam.
1817	L'Escaut,	44 "	Rotterdam.
1820	Le Java,	40 "	"
1824	L'Alger,	44 "	Amsterdam.
1822	Le Ruppel,	44 "	"
1822	La Meuse,	44 "	Rotterdam.
1825	La Bellone,	44 "	Amsterdam.
1826	Rotterdam,	44 "	Rotterdam.
1829	Palembang,	44 "	"
1829	Jason,	44 "	"
CORVETTES.			
1817	L'Hirondelle,	20 canons.	Rotterdam.
1818	Le Lynx,	20 "	Amsterdam.
1818	Le Courrier,	20 "	Flessingue (2).
1818	La Comète,	20 "	Rotterdam.
1818	Le Dauphin,	24 "	Amsterdam.
1820	L'Aigle,	20 "	"
1824	La Proserpine,	20 "	Rotterdam.
1824	L'Heckla,	20 "	"
1826	L'Atalante,	24 "	Amsterdam.
1830	L'Héroïne,	20 "	"
1830	L'Hippomène,	28 "	"
1830	L'Amphitrite,	20 "	Flessingue.
BRICKS.			
1817	Le Cosaque,	8 canons.	Amsterdam.
1819	Le Zeepaard,	12 "	"
1819	La Syrène,	18 "	"
1826	La Panthère,	18 "	Flessingue.
1829	L'Echo,	18 "	Amsterdam.
1828	La Pegase,	18 "	"

(Courrier.)

ERUPTION VOLCANIQUE.

Naples, 7 août. — Les mouvements et les détonations du Vésuve pendant le mois qui vient de finir, ont pleinement confirmé ce qu'ont observé les naturalistes, que les solstices agitent les laves des volcans, comme les équinoxes bouleversent les eaux de la mer.

Du 22 juillet jusqu'à ce jour, le Vésuve n'a cessé d'offrir des phénomènes variés dont la simultanéité n'avait pas encore été observée. Le 23, à une heure après-midi, de forts ébranlemens de la montagne formèrent un petit cratère dans l'intérieur de celui qui existe, et près de l'orifice ouvert en mars dernier. De cette bouche nouvelle sortirent à l'instant avec violence, des matières bitumineuses en fusion et enflammées, qui après s'être élevées dans les airs retombaient dans le cratère. Du 23 au 29, le volcan n'a cessé de vomir des feux et des pierres au milieu de terribles secousses et d'effroyables détonations. Le soir du même jour 29, l'éruption prit un caractère qui inspira les plus vives alarmes. De grosses pierres lancées dans les nues s'élevaient à plus de 500 toises, et retombaient avec fracas dans et hors le cratère. Ces explosions se succédaient de trois en trois minutes, de longs mugissemens dans les entrailles de la terre se firent entendre et épouvantèrent les habitans des contrées adjacentes. Dans ces cinq jours de travail et de destruction, la montagne agrandit son cratère de 250 pieds au moins. Tous les fleaux volcaniques ont signalé la soirée du 29 juillet. Treize torrens de laves enflammées s'échappèrent de plusieurs bouches et prirent diverses directions. La plus terrible de ces laves descendit vers le bourg Gioachinopoli auquel le roi Murat avait donné son nom.

Les puits des collines du Vésuve furent desséchés, la communication établie entre le volcan et la solfatara fut encore une fois prouvée par les commotions violentes qu'éprouvait la ville de Naples,

(1) Nous n'avons donné ici le nom de ce vaisseau qu'afin de présenter un tableau complet des constructions navales exécutées pendant la réunion; car le *Wassenaar* ayant péri dans une des expéditions aux Indes qui ont eu lieu avant la révolution, il est clair que de ce chef nous n'avons rien à réclamer.

(2) C'est le premier navire construit à Flessingue depuis la réunion.

quand les eaux ou les feux de l'un de ces volcans passaient dans l'autre. On peut dire que rien n'a manqué à la beauté du spectacle de ces diverses éruptions, dans lesquelles les Napolitains ont été heureusement affranchis de la peur que leur inspire toujours, dans ces catastrophes, les lazzaroni qui sont demeurés paisibles, sans que la force armée ait dû les contenir.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 23 août.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Mariage 1, savoir : Entre Auguste Jean Francois Ferguson, fabricant de pains de pices, à Maeseyck, et Charlotte Sybille Spée, rue St-Séverin.

Décès, 4 garçons, 2 filles, 2 femmes, savoir : Marie Claire Pous, âgée de 84 ans, cuisinière, rue du Vert Bois. — Marie Agnès Laguesse, âgée de 21 ans, journalière, à la Boverie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il s'est EGARÉ un CHIEN d'arrêt de forte taille, poil ras, blanc avec tâches brunes à la tête et à l'origine de la queue. Dix francs de récompense à celui qui le ramènera sur Avroy, n° 786.

Le 30 août courant, à neuf heures du matin, pardevant M^e PAQUE notaire, en son étude rue Souverain-Pont, il sera procédé à la VENTE de deux MAISONS, sise rue de la Régence, cotée 685 et 686.

S'adresser pour prix et conditions audit M^e PAQUE notaire, ou à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence. 240

Lundi 27 août 1832, deux heures après midi, il sera procédé en l'hôtel de la poste aux chevaux, à Huy, pardevant M^e LIBENS, notaire, à la VENTE aux enchères d'une très-belle FERME patrimoniale et dépendances, située au milieu de Meffe, près de Wasseige, arrondissement de Huy, province de Liège, contenant environ quatrevingt huit bonniers métriques y compris treize bonniers de jardin et prairie, exploitée par F. Marchant, et libre de charges.

S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, pour les conditions. 173

Le mardi 4 septembre 1832, à deux heures après-midi, en la maison de feu la veuve Nicolas FRANCK, à la chaussée, commune de Thimister, le notaire BIERLAIRE, exposera en VENTE ladite MAISON, propre au commerce, avec étable et environ 43 perches 60 aunes de prairies y annexées. S'adresser pour connaître les conditions de la vente, audit notaire à Thimister. 331

PAR BRÉVET D'INVENTION.

ELEXIR SOUVERAIN.

Pour la reproduction de la chevelure inventé par N. GEE-RAERTS à Louvain, qui a obtenu ledit brevet sur le certificat de M. BAUD, professeur à la faculté de médecine de l'université de Louvain, délivré le premier juillet 1830, renfermant les expériences faites, sur l'invitation de l'administration supérieure, en présence publique de Messieurs les étudiants en médecine dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique à ladite université, sur une personne âgée de soixante trois ans, qui en a ressenti des effets remarquables la partie chauve de sa tête étant maintenant recouverte de cheveux fins.

Cet incomparable ELEXIR ne remplace non-seulement les cheveux disparus de la tête, il empêche les autres de tomber et fortifie, d'une manière efficace, la chevelure en général.

D'autres certificats honorables, trop long à détailler, que l'inventeur tient sous la main, sont au reste la garantie, qu'il ne s'agit pas ici d'un charlatanisme, et que cette invention mérite à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

La bouteille, avec un avis imprimé contenant la manière de se servir de cet ELEXIR, se vend à raison de 10 francs.

Les dépôts du VÉRITABLE ELEXIR SOUVERAIN,

Pour BRUXELLES, se trouve sous la direction de M. Van Straelen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n° 4084.

Pour ANVERS, chez M. Vandeweerd, rue Cauwenberg, sect. 12, n° 800.

Pour LIÈGE; chez M. Gillon Nossont, rue du Pont-d'Isle, n° 52.

Pour NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n° 686.

Pour LOUVAIN, chez l'inventeur M. Geeraerts, Mont-Béliet, n° 4.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur GEERAERTS doit être considérée comme fautive composition.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

Une FILLE de quartier peut se présenter au n° 59, sous la Petite-Tour. 318

Une BONNE allemande sachant parler français, peut se présenter au bureau de cette feuille. 295

PROVINCE DE LIÈGE.

Prisons de Liège, réparations et fournitures.

Le jeudi 30 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, assisté de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des ouvrages de fournitures à faire à la maison de santé civile et militaire, comprenant la prison du Palais, la maison de justice et la maison d'arrêt de St-Léonard à Liège.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication et déposé à l'hôtel du gouvernement, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir tous autres renseignements nécessaires.

Liège, le 23 août 1832.

VILLE DE LIÈGE — Les bourgmestre et échevins, vu la pétition du sieur Jean Joseph Médard, menuisier, par laquelle il demande l'autorisation de faire construire un local à pains, dans l'intérieur de sa maison rue Féronstrée, n° 37.

Arrêtent : La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux.

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à valoir contre la construction dudit four, sont invitées à la faire remettre à la régence dans le terme de quinze jours. A l'hôtel-de-ville, le 22 août 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMAN.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Goffin, demeurant rue Hors-Château, n° 371, tendante à faire construire dans la cour de sa maison, un four à pains pour son usage particulier.

Arrêtent : Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient des motifs pour s'y opposer, soient en mesure de les adresser à la régence dans le terme de quinze jours.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMAN.

COMMERCE.

Fonds anglais du 21 août. — Consol. 83 3/4. — Fonds belges 75 3/4.

Bourse de Vienne du 13 août. — Métalliques, 87 1/2. — Actions de la banque 4133 3/4.

Bourse de Paris, du 21 août. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 30 — Actions de la banque, 0000 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 35 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 78 7/8. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. — Emprunt rom. 80 1/2. — Emprunt Belge 77 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 22 août. — Dette active, 9116 0/0 0/0; idem différée 00100. — Bill. de change 00 0/0. — Syndicat d'amor. 00 0/0 0/0 0/0, idem 3 1/2 p. 0/0, 00 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e, 95 1/2 97 0/0 0/0; idem ins. gr. li. 40 0/0. — idem C. Ham., 00 0/0; idem em. à l. 00 0/0. — Ban. à l'Amst. 0/0 — Ren. franc. 0 1/2. 00 0/0 0/0 0/0. — Métall. 84 7/8. — Naples Falc. 76 0/0; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 78 00 0/00 — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil, 49 0/0 00. — Grec 2^e, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 23 août.

Changes. — Amsterdam court jours 112 av. P. — Paris court jours pair A. — Londres court jours 40 1/10 et P. — Hambourg court jours 35 1/2 A. — Francfort court jours 36 1/16, 3 1/2, 35 1/16 A.

Change.	a courts jours	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	112 0/0 av. P		
Londres	42 25	42 20	P
Paris	47 5/16	P	
Francfort	36	A 35 7/8	A
Hambourg	35 1/2	A 35 3/8	

Comptes des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	99 0/0 A.
	Empr. de 12 mill.,	98 3/4.
	Empr. de 24 mill.,	75 et P.
	Dette active,	97 1/2 A.
	Oblig. de Entr.	00 0 00.
Hollande	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Bourse de Bruxelles, du 22 août. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 3/4 P. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/8 A. — Emprunt de 24 millions, 75 1/2 P.

Prix des grains au marché de Liège du 23 août.

Froment, la rasière P.B.,	40 fl. 46 c.
Seigle, id	7 fl. 00 c.

H. Lignac impr. du Journal rue du Pot, d'or n° 622, à Liège.